

Le Pont du Rouffet



ARNAC

Durée : 2h15

Longueur : 8 km

Balissage : jaune

▼ 459 m ▲ 634 m

Dénivelé : + 283 m

Assez facile

Cet itinéraire permet la découverte du village d'Arnac avec ses maisons typiques et son église aux chapiteaux et modillons sculptés mais propose également de beaux panoramas sur la vallée de la Maronne, les Monts du Cantal, Le lac du barrage d'Enchanet, le viaduc du Pont du Rouffet, et, si l'eau est basse, l'ancien Pont du Rouffet.



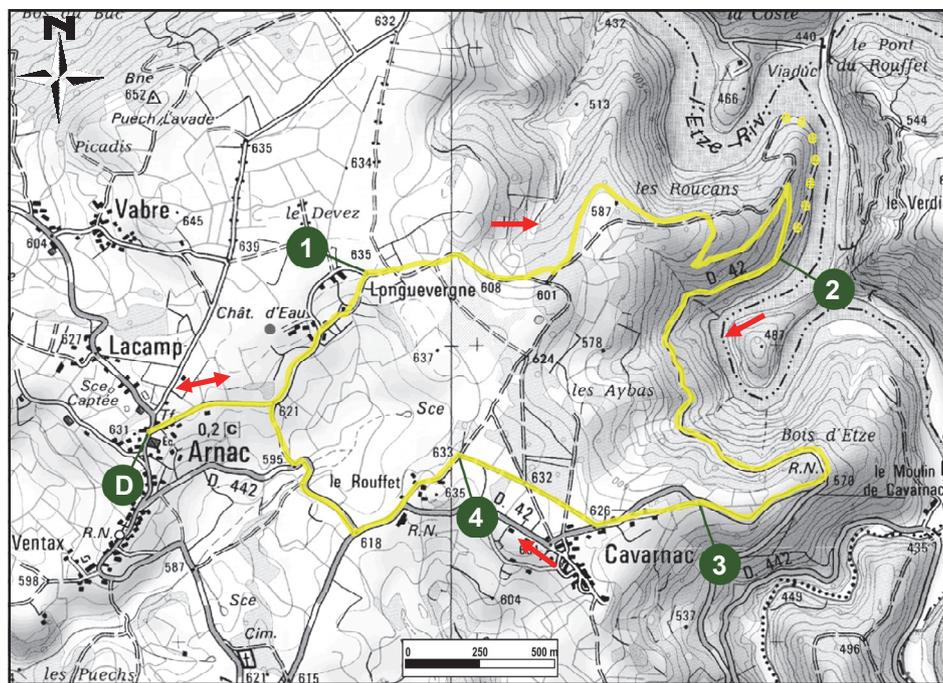
Topo-guide de référence :
Le Pays de La Châtaigneraie
A.L.T. de la Châtaigneraie
www.chataigneraie-cantal.com

Création et entretien du circuit :
Commune d'Arnac et Communauté de
Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

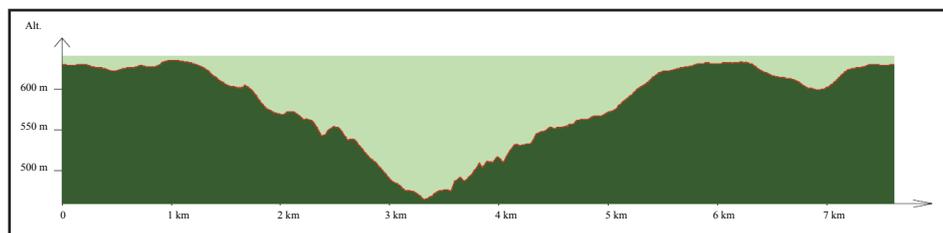
Crédit photo CD15-BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :**
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Départ aux abords de la Mairie d'Arnac. Emprunter la voie communale à droite direction Longuevergne. Arrivé au hameau, prendre à gauche, puis au bout de quelques mètres, tourner à droite.

1 Poursuivre tout droit, dépasser les bâtiments à main droite et continuer toujours tout droit. Aux environs de la carrière, descendre par la droite et poursuivre tout droit sur le chemin. Rester sur celui-ci sur 1,5 km pour déboucher sur une large piste.

2 (En hors circuit, possibilité en aller/retour de descendre au bord de l'eau en tournant à gauche ; vues sur la retenue du barrage d'Enchanet et de l'Etze ainsi que sur le Pont du Rouffet). Prendre à droite et remonter cette piste carrossable qui amène à la route départementale. La suivre sur environ 500 mètres, puis à hauteur d'un repère kilométrique, prendre le chemin à gauche.

3 Gagner les maisons et continuer tout droit pour rejoindre à

nouveau la route départementale. Continuer tout droit sur environ 100 mètres, puis tourner à droite sur le chemin que l'on poursuit tout droit en ignorant les différentes intersections.

4 Arrivé à l'auteur du bâtiment agricole prendre à gauche et continuer jusqu'au hameau du Rouffet. Le traverser tout droit en ignorant l'intersection à gauche.

Dépasser le bâtiment à main gauche puis après quelques mètres tourner à droite.

Descendre la route, traverser le pont puis remonter à droite en empruntant le chemin. Gagner une petite route, tourner à gauche pour revenir au point de départ.



INFO +

Entre Xaintrie et Châtaigneraie, une architecture aux influences variées :

La diversité des roches volcaniques et métamorphiques présentes sur le territoire d'Arnac se traduit dans l'appareillage des murs des maisons pour lesquels basalte, trachyte, schiste ou encore granit sont utilisés.

Les toitures à forte pente sont constituées majoritairement de lauze de schiste. Il s'agit de dalles en forme d'écaille posées et fixées par des chevilles en bois ou des clous galvanisés.



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire ont été réalisés par la commune d'Arnac avec le soutien de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne ; et la rédaction de cette publication par l'Agence Locale du Tourisme de la Châtaigneraie. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.